

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Corporation Nuvolt Inc.

Interdit à Corporation Nuvolt Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 août 2015 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 14 janvier 2016 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2016-IC-0009

Ressources Brionor Inc.

Interdit à Robert Ayotte, Mike Byron, Errol Farr et Lewis Lawrick d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Ressources Brionor Inc. parce que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 août 2015 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur assujetti qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur assujetti qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 14 janvier 2016 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2016-IC-0010

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.